

Conférences de la souveraineté alimentaire Région Auvergne-Rhône-Alpes



**Synthèse régionale – Groupe sectoriel
aquaculture**






**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes


**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

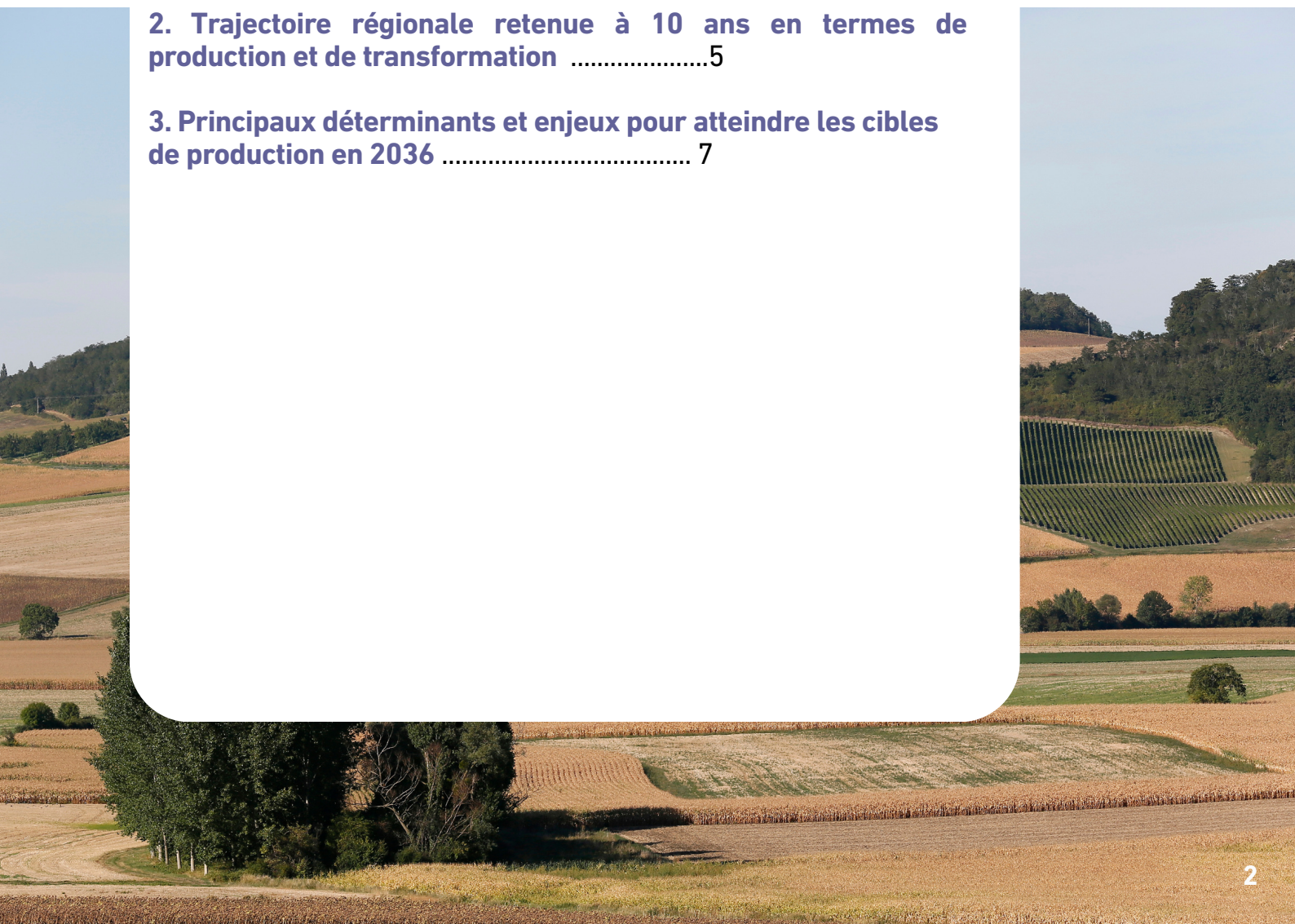
 **aria**
Auvergne-Rhône-Alpes
Industries Agroalimentaires


LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Cette synthèse a été réalisée en compilant les différentes contributions émises par les acteurs régionaux dans le cadre du questionnaire en ligne et lors du groupe sectoriel Pêche et Aquaculture qui s'est réuni le 18 juin 2026 à La-Tour-de-Salvagny (69).

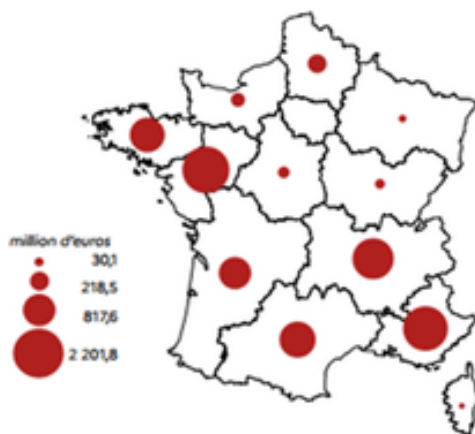
SOMMAIRE

1. Situation régionale actuelle	3
2. Trajectoire régionale retenue à 10 ans en termes de production et de transformation	5
3. Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036	7



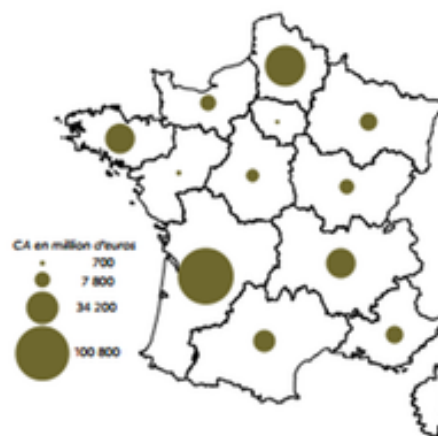
1. SITUATION RÉGIONALE ACTUELLE

Culture d'algues et de cyanobactéries



Source : Agreste - Enquête Aquaculture

Pisciculture



1. Toutes espèces vers toutes les destinations, y compris écloséries.



Intérieur d'une serre tunnel adapté à la culture de la spiruline

Salmoniculture:

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la **4^e région française en salmoniculture**.

Elle produit essentiellement des truites arc-en-ciel destinées à la consommation avec une production de **3 665 tonnes en 2025**, essentiellement composée de truites arc-en-ciel. La salmoniculture constitue l'un des principaux secteurs de l'aquaculture régionale. Cette activité repose sur **38 sites de production**, principalement implantés dans la Drôme, l'Isère et l'Ardèche, et mobilise **28 entreprises**.

(Source : Agreste – Enquête aquaculture 2023). La filière régionale représente près de **23 M€ de chiffre d'affaires**.

Pêche professionnelle :

En Auvergne-Rhône-Alpes la pêche professionnelle est pratiquée par **65 pêcheurs** professionnels en eau douce membres de **4 associations agréées** (AAIPPED) dont les territoires recoupent celui de la région : celle des Lacs Alpains (**55 pêcheurs**), de Saône-Doubs et Haut-Rhône (**6 pêcheurs** en Auvergne-Rhône-Alpes), Rhône-Aval-Méditerranée (**3 pêcheurs** en Auvergne-Rhône-Alpes), et Loire Bretagne (**1 pêcheur** en Auvergne-Rhône-Alpes).

Le tonnage assuré par les pêcheurs des lacs représente près de **200 tonnes** de poissons dans les lacs alpins (Léman, Bourget, Annecy), par **55 pêcheurs** (ADAPRA).

Le tonnage assuré par les pêcheurs des grands cours d'eau est de **15 à 20 tonnes** de poissons par an.

Culture d'algues et de cyanobactéries :

En 2023, la filière régionale de production d'algues et de cyanobactéries regroupait **8 entreprises** productrices localisées dans le Puy-de-Dôme, la Loire, l'Ain et le Rhône. Malgré des volumes limités (commercialisation de **8,2 tonnes** équivalent poids vif), cette activité se caractérise par une forte valeur ajoutée et contribue à la diversification des productions aquacoles régionales.

Etangs :

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte **4 grands bassins** de pisciculture d'étangs : la Dombes, le Forez, le Dauphiné et le Bourbonnais. Située dans l'Ain, la Dombes constitue le principal territoire français de pisciculture d'étangs et concentre l'essentiel de la production régionale.

La Dombes (01) est la première région piscicole d'étangs en France avec **1114 tonnes** de poissons par an. Au niveau régional, elle se situe loin devant le Forez (100t) et le Dauphiné (6,5t). La carpe représente **60%** des poissons produits en étangs (ADAPRA).



2. TRAJECTOIRE RÉGIONALE RETENUE À 10 ANS EN TERMES DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION



Rappel des objectifs nationaux

La plan aquaculture d'avenir (P2A), signé en mars 2022, co-construit entre l'État, les régions et les professionnels, définit des objectifs, des outils d'accompagnement et les freins à lever pour le développement de l'aquaculture. La trajectoire nationale dans le cadre des conférences de souveraineté alimentaire s'appuie sur ce plan et le contrat stratégique de filière de la pêche française :

- **Création** de nouveaux sites piscicoles
- **Modernisation** de la flotte
- **Développement** de la purification conchylicole
- **Sécurisation** de l'accès à la ressource

Salmoniculture :

Le marché de la truite fumée est aujourd'hui de **7000 T** mais on estime à **1000 T** le manque d'offre faute de produits mis à disposition. Objectif : **12 000 T/an** pour la truite fumée en 2030.

Étangs :

- La production issue de la pisciculture d'étang a **diminué de moitié** ces dix dernières années. Elle se situe actuellement de **3 000 T/an**, dont la moitié est destinée au repeuplement.
- L'enjeu pour la filière est d'abord **d'inverser la tendance** en accompagnant ces élevages extensifs, qui participent à la biodiversité, l'animation territoriale et à l'apport de protéines locales.

Algoculture :

- **1 000 tonnes** toutes filières confondues

Positionnement de la région Auvergne-Rhône-Alpes par rapport à cette trajectoire :

Salmoniculture :

Objectif d'augmenter la production régionale pour arriver à **4 000 tonnes** (+ 10% / niveau de production actuel)

Étangs :

Atteindre **2 000 tonnes** de production dans la Dombes (à horizon 5 ans). Pas d'objectif précis en Isère car la filière est en construction. Objectif de maintien du niveau de production actuel dans la Loire.

Plan régional pour la filière aquacole 2023-2027 (Conseil régional) :

• Ce plan régional a permis d'investir **1 million** pour la filière aquacole d'Auvergne-Rhône-Alpes entre 2023 et 2027 (soit près de **200 000 euros** par an). Il poursuit plusieurs objectifs comme le soutien aux exploitations, l'accompagnement face aux enjeux climatiques, le soutien à la compétitivité des exploitations ou encore la promotion de la qualité des productions.

4 axes d'actions prioritaires :

- Le **renouvellement des générations** en aquaculture,
- Le **développement d'une production** aquacole régionale compétitive et durable,
- L'**accompagnement des aquaculteurs** pour une meilleure résilience aux aléas climatiques, sanitaires et environnementaux,
- La **valorisation des productions** aquacoles régionales.



3. PRINCIPAUX DÉTERMINANTS ET ENJEUX POUR ATTEINDRE LES CIBLES DE PRODUCTION EN 2036 :



1. Assurer la viabilité économique

Demandes du consommateur	Étangs : approvisionner davantage la restauration collective (utiliser le levier EGALIM pour que les cantines s'approvisionnent davantage en poissons locaux) Salmoniculture: tirer profit de l'augmentation de la demande (+17% entre 2024 et 2025, compensation de l'offre en saumon fumé qui connaît des difficultés pour des raisons sanitaires et environnementales) Développer la consommation en circuits-courts Carpe : développer une gamme 100% locale, assurer une disponibilité de la carpe toute l'année, valoriser la carpe sous toutes ses formes, et sensibiliser consommateur et professionnels (notamment via la plateforme Agrilocal)
Concurrence des importations	Les poissons d'aquaculture français ne représentent que 2% des produits aquatiques consommés en France : • Concurrence des pays de l'Est sur la carpe (1 millions d'euros de carpes importées en France) • Concurrence également des produits espagnols et polonais sur la truite • Concurrence des pays de l'Est sur la perche Importance de mieux informer le consommateur sur l'origine des produits, y compris en restauration (pas d'obligation d'indication de l'origine à ce jour)
Organisation des filières et partage de la valeur	Étangs : Forte interdépendance des différents maillons de la filière qui peut générer des difficultés (exemple de la Loire avec l'arrêt d'activités du collecteur qui a fortement fragilisé le reste de la filière). Nécessité de renforcer la structuration des filières existantes.



2. Satisfaire les besoins sous-jacents aux ambitions de production



Moyens humains (quantité et formation)

Difficultés de recrutement importantes

Rendre ces filières professionnelles davantage **attractives**, notamment en accompagnant l'installation et la transmission des exploitations :

- **Communication visée** pour les étudiants
- **Communication grand public**
- **Amélioration des conditions de travail** par les investissements
- **Dispositif d'aide à l'installation**

Une chance d'avoir **2 lycées régionaux** qui forment à l'aquaculture (Cibeins et l'ISETA)

Besoin des formations professionnelles exigeantes et adaptées aux filières

Étangs : proposer des aides techniques et de la formation pour professionnaliser les propriétaires ou gestionnaires d'étangs

Pêche : **besoin de renouvellement des générations**, qui pourrait être favorable à l'émergence dans les années à venir de nombreux projets tels que l'installation de pêcheurs

Investissement

3 types d'investissements :

- Productifs
- En lien avec la ressource en eau (adaptation au changement climatique, protection contre les piscivores)
- Transformation et circuits-courts

Accès aux ressources (eau, foncier, ...)

Pêche : enjeu important de **renouvellement** des baux de pêche en 2027

Etangs : remettre en production les étangs actuellement en déprise

Réglementation et complexité administrative

Étangs : réglementations complexes (règlements européens Oiseaux et Habitat Faune Flore, Espèces exotiques envahissantes et espèces aquacoles non indigènes, agrément zoosanitaire, agrément repeuplement, réglementation "loi sur l'eau" (IOTA), documents d'urbanisme, compatibilité avec le SDAGE, N2000, etc.)





	Salmoniculture : difficultés à augmenter la production (difficultés pour installer des nouveaux exploitants et difficultés pour les exploitations existantes à augmenter leurs capacités de production pour des raisons réglementaires : lenteur pour obtenir les autorisations, attaques en justice d'associations environnementales) Pêche professionnelle : faciliter l'obtention des autorisations de transports des écrevisses à destination de la restauration ou de la transformation
Recherche et innovation	Financer la R&D : poursuivre la collecte de données scientifiques, plutôt dynamique en région (qualité nutritionnelle du poisson, lien piscicultures d'étang et environnement, prédation aviaire, etc.) Développer la recherche autour de solutions d'adaptation à la température des lacs qui se réchauffe (cf. baisse des captures dans les lacs alpins) Expérimentations à mener pour développer une filière régionale de production de crevettes (et plus globalement, sur toutes nouvelles espèces dans un contexte de changement climatique) Rassembler toutes les données existantes sur l'algoculture, tant en termes biologiques et scientifiques qu'économiques pour avoir un état des lieux complet
Financement (public et privé)	Délais d'instruction technique et de versement des aides FEAMPA souvent très longs Importance du plan de filières de la Région et des soutiens des Départements (Ain, Isère, ...)
Autre	Gestion des risques : Développer la garantie « mortalité du cheptel » pour des raisons sanitaires ou de pollution. Disposer de dispositifs assurantiels qui permettrait une meilleure résilience aux aléas climatiques, environnementaux sanitaires et zoosanitaires afin de garantir une plus forte résilience économique aux pisciculteurs. Réflexions sur la mise en place d'outils financiers collectifs (FNGRA, réflexion sur une section piscicole du FMSE)





3. Limiter certaines vulnérabilités

Risques sanitaires

Salmoniculture : l'objectif du PNES (plan national d'éradication et de surveillance) est d'aboutir au statut indemne vis-à-vis de deux maladies des poissons : la Nécrose Hématopoïétique Infectieuse (NHI) et de la Septicémie Hémorragique Virale (SHV)

Pisciculture :

- **Accompagner** l'adaptation des installations : oxygénation, mise en place de recirculation de l'eau et de renvoi au barrage des eaux de sortie en cas de sécheresse/canicule
- **Prédation** par le grand cormoran et autres espèces piscivores

Étangs : **Surveiller** les maladies KHV, CEV et CyHV2 qui peuvent toucher les piscicultures d'étangs.

Adaptation au changement climatique

Épisodes climatiques instables

Moderniser les exploitations piscicoles sur la gestion de l'eau :

- **Prélèvements** : soutien aux dispositifs de suivi et d'adaptation des débits ou à la mise en place de recirculation d'eau en période d'étiage,
- **Rejets** : soutien aux installations et matériels permettant une meilleure surveillance du milieu et des rejets, leur réduction et leur traitement

Étangs : **anticiper** le manque d'eau (cf. épisodes de sécheresse ces dernières années en Dombes)

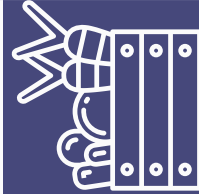
Pêche professionnelle : **s'adapter** à la hausse de la température des lacs. Par exemple, les pêcheurs du lac Léman ont été fortement fragilisés par une baisse des captures en 2024 (-50% par rapport à 2023), liée à l'impact de ce réchauffement (difficultés de reproduction, disponibilité en zooplancton).





Autre

Pêche professionnelle (cours d'eau) : surveillance des contaminants environnementaux présents dans les milieux



4. Assurer l'acceptation des ambitions de production par les acteurs du territoire

Enjeux environnementaux et du partage des ressources

Maintien de la biodiversité des étangs

Pisciculture d'étangs et pêche professionnelle : faible empreinte carbone

Valoriser le rôle des étangs (identifié dans les lignes directrices Aquaculture UE) dans l'atténuation des effets du changement climatique (stockage d'eau)

Travail à mener pour limiter au maximum les conflits d'usages sur l'eau

Enjeux de santé publique : leviers d'adaptation à l'évolution de la pression sanitaire ou phytosanitaire, santé du consommateur, ...

Diversification des sources de protéines

Contribution à l'économie rurale, enjeux tourisme, paysage, aménagement du territoire, ...

Améliorer les connaissances sur le bien-être animal (élevage et abattage)

Pêche professionnelle : faciliter la cohabitation avec la pêche de loisir sur le domaine public fluvial (difficultés d'ouverture de droits de pêche sur les grands milieux)

Etangs : enjeu touristique et de paysage dans certaines zones (Dombes par exemple)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



aria
Auvergne-Rhône-Alpes
Industries Agroalimentaires



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES